

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 15 AVRIL 2010

OBJET : Pour un itinéraire « Voie d'avenir » alliant Développement Economique et Aménagement du Territoire -

Membres en exercice : 39 Présents : 36 Votants : 36

L'an deux mil dix et le quinze avril à dix sept heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Martel, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Jean-Claude REQUIER.

Date de convocation : 29 mars 2010 -

Présents : M.M. REQUIER, Président – PAGEOT - CLEDEL - PRADELLE- DAURAT - LOURADOUR – Mme DAILLY (suppléante M. SOURZAT) – LACOSTE – BELENA – FLOIRAC – Mme GOURSAT - LABORIE – BARRE – BOUYSSOU – VILLEPONTOUX - BONNET-MADIN – DAUBET – LABROUE - PEYRODES – Mme BOUSSAC – VAYSSIE – BOTTERO – Mme SOURZAT - GOUYGOUX – Mme FOURNIER BOURGEADE - GUYON – CREMESE - Mme QUEILLE – SERVAN – VELLE - Mme CALVY – SERRE - MISPOULET – CLAUZEL – FENNI – SAVIGNAC -

Absents : MM. SOURZAT (suppléé par Mme DAILLY) – GARNEAU – MERCADIER – Mlle ARRESTIER –

Secrétaire de séance : M. Raphaël DAUBET -

Le président de la Communauté de Communes du Pays de Martel informe l'ensemble des élus de l'avancement du travail entrepris par le Conseil Général du Lot et le bureau d'étude EGIS en vue de proposer un itinéraire propre à désenclaver le nord du Lot.

Après plusieurs mois de travail en comité de suivi et ateliers thématiques autour des aspects techniques, environnementaux et socio-économiques, cinq tracés avec cinq sous variantes ont été proposés. Ils seront l'objet dans les prochaines semaines, d'une cotation à partir de critères définis collectivement. Le choix définitif sera arrêté en septembre par le Conseil Général.

L'ensemble du travail réalisé, tant sur la forme que sur le fond est perçu très positivement. La démarche participative et citoyenne donne à ce travail toute sa pertinence et son sérieux. La Communauté de Communes du Pays de Martel appuie donc la démarche engagée sans équivoque.

Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Martel propose, d'ores et déjà, que l'ensemble des élus de la Communauté de Communes de Martel soit consulté et donne son avis sur le tracé qui lui semble être le plus adapté aux besoins du territoire.

Après présentation des tracés et interventions des élus communautaires, les débats laissent apparaître les éléments suivants :

Au niveau économique :

Notre territoire a besoin d'une liaison entre la zone d'activité de Biars-Bretenoux et la future zone d'activité de Cressensac. Le tracé T3, avec son raccordement à la RD 840, permet ce lien indispensable au développement de ces Zones porteuses d'emploi et de développement économique pour le Nord du Lot.

Permettre ce lien, c'est objectivement créer les conditions d'un rapprochement de ces zones qui pourront ainsi être raccordées à l'aéroport de Brive Souillac Vallée de la Dordogne et à la Corrèze. L'utilisation de ce tracé avec la rectification de la RD 96, permet d'utiliser un itinéraire déjà existant. Le moindre coût financier en la matière est à rechercher.

Au niveau de l'aménagement du territoire :

La réalisation d'une nouvelle route nous engage sur du très long terme. Penser et anticiper le développement de notre territoire doit être une priorité. Aussi, au regard des projets, à court terme, de rapprochements des différentes communautés de communes du nord du Lot, une transversale reliant Saint Céré à Souillac doit être envisagée comme une opportunité de voie d'avenir. Le tracé T3 est cette opportunité à saisir dans cet aménagement tant administratif que structurel de notre territoire. Il semble de plus évident que le SCAES intégrera cette dimension territoriale dans ces propositions.

Un contournement de la commune de Martel protégera un peu plus cette cité touristique de la circulation des camions, et est un élément important de la réflexion sur le choix du tracé.

Enfin, une transversale allant de Saint Céré à Souillac irrigant notre territoire chargé d'histoire et de patrimoine et tout le pays de la vallée de la Dordogne lotoise est une opportunité à saisir en matière de développement touristique.

Au niveau environnemental :

Tous les tracés proposés impactent au niveau environnemental, patrimonial et agricole le territoire. Le tracé T3 est sans aucun doute celui qui endommagera le moins l'environnement car il utilise partiellement des voies existantes.

Au niveau agricole notamment, c'est incontestablement le tracé T3 qui consomme le moins d'espace et concerne le moins d'exploitations.

De plus ce tracé ne traverse aucun périmètre de protection des captages AEP.

Après débat et audition des élus communautaires impliqués dans la concertation voie d'avenir, la Communauté de Communes du Pays de Martel soutient la proposition du tracé T3 dans cet aménagement territorial pour une véritable voie d'avenir pour le Nord du Lot.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire du Pays de Martel vote à 35 voix pour et 1 abstention **cette délibération en faveur du tracé T3.**

Le délai de recours éventuel contre cette délibération devant le Tribunal Administratif est fixé à deux mois.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

MARTEL, le 16 avril 2010

Le Président,
J.C. REQUIER

